

<https://www.observatoire-collectivites.org/spip.php?article3314>

Serial procédurier

- Mieux vaut en rire -



Date de mise en ligne : vendredi 22 juin 2012

Copyright © Observatoire Smacl des risques de la vie territoriale - Tous
droits réservés

Juriste en culottes courtes recherche commune d'accueil pour s'aguerrir ...

[1]

Bouvante. Commune drômoise de 223 habitants. La vie dans ce village du Vercors est plutôt paisible. Du moins jusqu'à l'arrivée d'un juriste en culottes courtes.

Soucieux de mettre en pratique les enseignements suivis, il n'hésite pas à multiplier les procédures. Sa spécialité ? Le droit pénal ! Pas de chance pour le maire et ses voisins.

Résultats ? Une douzaine de villageois (soit 5 % de la population) sont cités directement devant le tribunal correctionnel de Valence. Qui pour escroquerie, qui pour abus de confiance, qui pour diffamation, qui pour faux et usage...

A croire que cette commune rurale est devenue le repaire d'une délinquance en col blanc !

Bien entendu le maire n'échappe pas à cette frénésie procédurière : pas moins de sept citations le visent directement.

Demande de paiement d'une facture d'eau impayée ? Tentative d'escroquerie réplique, code pénal à la main, le néo-rural !

Et comme ses plaintes sont systématiquement classées sans suite par un procureur nécessairement incompetent et de mèche avec l'élu, il saisit le tribunal correctionnel par voie de citation directe.

Les magistrats valentinois renvoient le requérant à ses chères études : compte-tenu de leurs imprécisions, toutes les citations délivrées sont irrégulières. Un beau zéro pointé en procédure.

Espérons, avec le procureur, que ce triste "juriste en herbe ne s'aguerrisse pas trop vite". Le bruit court que, désormais grillé dans son village, il chercherait une nouvelle commune d'accueil...

Aucun portrait robot du "sériel procédurier" n'est pour l'heure diffusé. En attendant, pensez à vérifier que vous avez bien souscrit une bonne assurance de protection juridique !!!



Post-scriptum :

Internet fournit aujourd'hui aux apprentis-juristes de multiples ressources documentaires. C'est d'ailleurs pourquoi l'essentiel des informations publiées sur ce site sont réservées aux sociétaires de SMACL assurances : ce serait un comble que ce site d'informations juridiques dédié aux décideurs publics locaux et associatifs ne devienne une centre de ressource documentaire pour des usagers procéduriers !

[1] Dessin : © Jean Duverdier